Bosnie-Herzégovine: aide macrofinancière de la Communauté

1998/0311(CNS) - 23/02/1999

La commission a approuvé la proposition de la Commission d'octroyer à la Bosnie-Herzégovine un soutien financier pouvant atteindre jusqu'à 60 millions d'euros et qui doit combler approximativement 50% du déficit de financement prévu pour 1998. Ce soutien financier se compose d'un prêt plafonné à 30 millions d'euros avec un terme de 15 ans et d'une aide complémentaire de 30 millions d'euros. Les deux composantes seront fournies en deux tranches, sous réserve de progrès satisfaisants du programme macro-économique convenu avec le Fond monétaire international. Le rapporteur, M. Konrad SCHWAIGER (PPE, D) entend que ce soutien favorise le programme de réforme économique en Bosnie. La commission a accepté ses amendements dont plusieurs visent à garantir de stricts contrôles budgétaires du soutien et réclament que le bon fonctionnement de l'administration et du gouvernement bosniaques soit régulièrement vérifié. Un autre amendement invite la Commission à faire rapport au Parlement avant que ne soit libérée la deuxième tranche de l'aide financière.